

SÉANCE DU 20 MARS 2012

convocation du 15 mars 2012

Le vingt mars deux mil douze, vingt heures, les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en la Maison Commune sous la présidence de Mme Elisabeth PETIT, Maire.

Etaient présents : PETIT Elisabeth, BEAUDOUIN Marie-France, HAMOUIS Patrick, MONTIER Didier, DUBUISSON Sophie, DIEULLE Jacqueline, BIARD Christophe, DUCROQ Philippe, FAUVEL Catherine, LECOQ Gérard, DUMARCHE Gaétan, GALLE Nathalie.

Excusés : LEURY Tony (qui a donné procuration) VAUTIER Philippe, HALBOURG Eric .

Mr BIARD Christophe est élu secrétaire
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 COMMUNE

Sous la présidence de Mr Gérard LECOQ, doyen, Mme le Maire présente le compte administratif 2011 . Il est arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement solde créditeur 96 066.24 €

Section d'investissement solde débiteur 288 547.00 €

Après l'avoir étudié les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif

Affectation du résultat de fonctionnement :

Compte tenu du versement attendu en 2012 du FCTVA pour 186 000 € ; au vu de la situation et à titre exceptionnel, le solde créditeur de clôture de la section de fonctionnement est entièrement reporté.

excédent de fonctionnement capitalisé 1068 : 0 €

report à nouveau créditeur ligne 002 : 96 066.24 €

Mme le Maire reprend la présidence de séance.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Compte de Gestion du Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

TAUX DES 4 TAXES

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité les taux des taxes 2012 sans augmentation, comme suit :

Taxe d'habitation 15.43 CFE : 16.48

Foncier Bâti 17.76 Foncier non bâti 35.64

FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION AUX CHARGES DES SYNDICATS DES BASSINS VERSANTS

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal de Motteville décident à l'unanimité des votes d'accepter la fiscalisation à compter de 2012, de la contribution aux charges des :

- Syndicat mixte des bassins versants Caux Seine
- Syndicat mixte des bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec
- Syndicat mixte des bassins versants Durdent-St Valéry-Veuilettes

SUBVENTIONS 2012

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident d'attribuer les subventions suivantes, qui seront inscrites au BP 2012 :

CCAS	7 000	Régie de Transports	0
ASM Football	1 400	ADMR	150
ASM Tennis de table	1 032	Amicale des Aînés	690
Motteville Loisirs	1 500	Motteville Informatique	300
Croix Rouge France	385	Téléthon	230
Anciens Combattants	610	Mission Locale	780
Gincaux	100	Amicale pompiers Yerville	150
Amicale des Maires	80		

GROUPE SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle que durant les travaux, il a été constaté des erreurs sur les quantités mais également des oublis de prestation ; le montant des dommages incombant à l'entreprise SEEBAT est porté à 20 022.24 €. Elle donne lecture du courrier adressé par la SMABTP, assurance de l'entreprise SEEBAT INGENIERIE qui propose une indemnisation de 17 867.16 €, déduction faite de la franchise de 2 155.08 € restant à la charge de SEEBAT INGENIERIE qui devra nous transmettre directement la somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'indemnisation à l'unanimité des votes et autorise Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires pour le bon achèvement du dossier.

GROUPE SCOLAIRE – AVENANTS AUX LOTS 05 ET 12

Madame le Maire présente les rapports de l'Architecte et les devis des entreprises pour les avenants ci-après :

Lot	Désignation des lots	Entreprise	Avenant N°	Montant HT (€)
05	Menuiseries intérieures – Cloisons Doublages	TPCI	01	838.60
12	VRD	YTP	01	15 050.50
«	«	«	02	7 525.00
«	«	«	03	4 056.00

Elle informe que la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à ces avenants.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil considérant que ces travaux sont indispensables à la réalisation du Groupe Scolaire décident à l'unanimité des votes :

- de suivre l'avis de la CAO et d'accepter les avenants présentés
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires aux accords et à leurs mandatements.

POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Mme le Maire propose que le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe doté d'une durée hebdomadaire de travail de 12,26/35^{ème} ne soit plus contractualisé à partir du 01/04/2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la proposition à l'unanimité des votes.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture de la pétition déposée par les habitants du hameau de Runetôt qui demandent le rétablissement de la VC 5 par un pont lors des travaux de construction de l'A150. Le Conseil en prend acte et considérant le bien fondé de la demande apportent leur soutien à la pétition.

Madame le Maire informe que les panneaux photovoltaïques posés sur la salle polyvalente devraient être opérationnels le 04 avril 2012. Le Conseil en prend acte.